



PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE

LE COMITÉ ORGANISATEUR

ET

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE D'ATHLÉTISME

**DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION
DES CHAMPIONNATS PROVINCIAUX DE LA FQA**

PRÉAMBULE

La Fédération Québécoise d'Athlétisme est l'organisme de régie reconnu par la Direction du sport du MELS. Son mandat est de s'assurer que les championnats provinciaux soient organisés en répondant aux normes techniques de l'I.A.A.F., permettant, les meilleures conditions de réalisation de performances pour les athlètes.

CONDITIONS

La FQA s'assure que :

- 1) Les athlètes identifiés sur le programme excellence soient présents lors des championnats provinciaux plein air;
- 2) Le document technique sera diffusé à tous ses membres affiliés;
- 3) Le document technique soit envoyé aux provinces voisines;
- 4) Prête conseil au comité organisateur dans la planification et la coordination des championnats ;
- 5) La police d'assurance de la FQA couvre les championnats provinciaux.

Le Comité Organisateur s'assure que:

- 1) De respecter le cahier d'organisation des championnats provinciaux;
- 2) Les différents plateaux de compétitions soient disponibles du début à la fin de la compétition;
- 3) De défrayer tous les coûts d'organisations et d'opérations reliés aux championnats ;
- 4) De détenir une police d'assurance responsabilité civile d'un minimum de 5 millions le protégeant de façon adéquate contre tous les risques qu'il pourrait encourir en rapport avec l'organisation et la tenue des championnats provinciaux.

Conditions techniques

La FQA s'assure de :

- 1) Nommer un délégué technique pour le championnat, qui va s'assurer que la compétition soit conforme aux normes de l'I.A.A.F. et apportera son support dans la préparation des championnats;
- 2) Mettre à la disposition du comité organisateur un espace sur son site web.
- 3) Fournir un site d'inscription pour les athlètes;
- 4) S'assurer que le CORO nomme un responsable des officiels pour les championnats;
- 5) Fournir les médailles des championnats;
- 6) Collaborer avec le C.O. à finaliser l'horaire de la compétition ;
- 7) Faire circuler l'horaire final aux clubs, entraîneurs et vétérans, et ce, en fonction du cahier d'organisation des championnats;
- 8) Déléguer un représentant sur les lieux pour les cérémonies protocolaires.
- 9) Commander les dossards personnalisés des athlètes participants aux frais du comité organisateur;
- 10) La FQA fera parvenir une facture au C.O. pour le montant de 5.00\$ pour chaque 2^e épreuve et plus, par athlète, servant au développement régional.

Le comité organisateur s'assure de :

Avant le championnat :

- 1) Faire parvenir les informations pertinentes pour compléter le document technique, et ce, en fonction du cahier d'organisation des championnats;
- 2) Réserver et signer le contrat de location des installations pour la tenue de l'événement;
- 3) Sécuriser une entente avec des hôtels dans la région pour les athlètes, entraîneurs et clubs;
- 4) Réserver et payer les chambres d'hôtel dans la région pour l'hébergement des officiels majeurs durant le championnat;

- 5) Couvrir les frais d'hébergement et d'alimentation du délégué technique durant le championnat;
- 6) Que tous les équipements de compétition soient conformes et opérationnels pour le championnat;
- 7) Avoir en sa possession tous les équipements pour l'ensemble des catégories au programme du championnat;
- 8) Avoir un service d'alimentation pour les bénévoles et officiels durant le championnat;
- 9) Avoir des toilettes et les installations accessibles pour les athlètes en fauteuil roulant ;
- 10) Avoir accès à l'internet pour produire les résultats sur une page web.

Pendant le championnat :

- 11) Fournir un espace (CIT) pour permettre de remettre l'information et documentation pour le championnat aux participants;
- 12) D'avoir une salle pour la tenue d'une réunion technique avant le championnat;
- 13) Fournir un espace pour la collecte des résultats;
- 14) S'assurer que les listes de départ et résultats sont sur le site web de la fédération;
- 15) Avoir un responsable du protocole pour les remises de médailles et les remises des certificats de records ;
- 16) Sera responsable d'annoncer la procédure et les heures pour ces remises ;
- 16) Avoir un service de premiers soins pour les athlètes, officiels, entraîneurs et spectateurs;
- 17) Fournir les repas durant le championnat pour les bénévoles et officiels majeurs ;
- 18) Avoir un espace fermé pour permettre aux officiels et bénévoles de prendre leurs repas et pauses durant la journée;
- 19) Produire les résultats sur une page web (live results) ;
- 20) Produire une signalisation adéquate sur les lieux pour afficher les résultats par catégories ou groupe d'épreuves, indiquer où est la chambre d'appel, secrétariat etc..

Après le championnat :

- 21) Retourner les feuilles terrains et une copie complète des résultats à la fédération;
- 22) Remettre un fichier (backup) et un fichier HTML des résultats de la compétition;
- 23) Défrayer les coûts inhérents au transport des officiels majeurs ;
- 24) Soumettre un rapport financier du championnat à la fédération;
- 25) Soumettre un rapport final de l'organisation à la FQA dans les soixante (60) jours suivant la tenue des championnats provinciaux. Le rapport devra comprendre les points forts et les points faibles avec des recommandations appropriées.

Conditions pour le marketing et communication

La FQA doit s'assurer :

- 1) De fournir le logo de la FQA;
- 2) Fournir au comité organisateur la liste de commanditaires de la FQA;
- 3) Que les droits et emplacements des commanditaires de la FQA soient respectés;
- 4) D'avoir le droit de vente d'articles promotionnels sur les lieux;
- 5) Pourra mettre à la disposition un membre du personnel pour aider le comité;

Le comité organisateur doit s'assurer :

- 1) De respecter et collaborer à la mise en place de moyens permettant de respecter les ententes de commandite déjà signées par la FQA;
- 2) Avoir un plan de commandites et de communication;
- 3) Vérifier avec la FQA avant de signer des ententes des commanditaires;
- 4) Mettre à la disposition des médias, les moyens techniques nécessaires à la meilleure information possible sur les athlètes.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE D'ATHLÉTISME

PROTOCOLE D'ENTENTE

En foi de quoi, la Fédération Québécoise d'Athlétisme et le Comité organisateur ont signé à _____,
ce _____ jour de _____.

Fédération Québécoise d'athlétisme

Marc Desjardins
Directeur Général

Comité organisateur

Président du comité organisateur